

## FAQ webinaire BAN

### 1. Accompagnement

*Existe-t-il un tutoriel pour renseigner la BAN ?*

Il existe depuis l'automne 2019 un excellent [cours en ligne \(MOOC\)](#) proposé par la CRIGE Normandie avec le CNFPT sur la gestion de l'adresse par les communes.

Il existe également un [tutoriel du guichet adresse](#), ainsi qu'une [foire aux questions du guichet adresse](#).

Enfin, vous pouvez vous adresser aux experts IGN par l'intermédiaire du [formulaire contact](#) du guichet adresse.

### 2. Utilisation par des tiers

*Comment s'assurer que l'adresse renseignée dans la BAN sera utilisée par les éditeurs de systèmes GPS/bases de navigation/portails cartographiques ?*

Il est difficile de le garantir mais le fait que le produit issu de la BAN soit en licence ouverte Etalab 2.0 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 lève tout frein à la réutilisation des données de la BAN, y compris pour des usages commerciaux. Le meilleur moyen que la BAN soit utilisée, c'est d'en assurer la qualité en y contribuant !

### 3. Services en ligne et API

*Existe-t-il des services en ligne pour accéder à la BAN ? Et pour y contribuer ?*

Pour contribuer, d'une part il existe un guichet adresse qui facilite l'interface entre la commune et la BAN ; d'autre part, la gestion de la BAN est assurée par une API qui est documentée [ici](#). Attention, pour le moment, l'utilisation de cette API n'est pas ouverte à tous.

Pour accéder aux données de la BAN sous forme de services en ligne :

- Les données sont [visualisables et consultables par tous sur le guichet adresse](#)
- Il existera sous peu (avril 2020) des ressources BAN en WM(T)S (visualisation), WFS (consultation, téléchargement) et Open-LS (géocodage) sur l'infrastructure du Géoportail.

### 4. BAL et BAN, bases adresses locale et nationale

*Comment faire pour importer une BAL dans la BAN ?*

Vous pouvez aujourd'hui créer, modifier et publier une base adresse locale (BAL) grâce aux outils disponibles sur [adresse.data.gouv.fr](#). Pour autant, une base ainsi gérée n'est pas vraiment intégrée dans la BAN. Des développements sont en cours pour permettre l'import d'une BAL dans la BAN ; ils seront disponibles au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### 5. BAN et base cadastrale

*Peut-on faire le lien avec la BAN et les références cadastrales ?*

Le lien entre une adresse et une référence cadastrale (identifiant d'une parcelle, en particulier) n'est généralement pas natif, même si certaines bases de la DGFIP donnent une information. Le lien « visuel » est possible et le produit « Adresse Premium » fournit un lien adresse/parcelle. Il n'y a pas de lien autre que géométrique entre une adresse de la BAN et une référence cadastrale.

### 6. BAN et commune (fusionnée)

*Dans le cas des communes nouvelles, y a-t-il une variable permettant d'avoir le nom et/ou code INSEE de l'ancienne commune ?*

Oui. Dans le produit BAN, le champ « Nom\_complémentaire » est renseigné avec le nom de l'ancienne commune, le cas échéant.

#### 7. Délais d'intégration/diffusion

*Une fois les adresses et voies (avec les nouveaux tronçons) validées, quel est le délai d'intégration dans la BAN, puis Géoportail ?*

Quand une commune modifie une information dans le Guichet Adresse, l'intégration est immédiate dans la BAN. Les nouvelles données seront visualisables dans la cartographie du Guichet Adresse. La diffusion des données sur adresse.data.gouv repose sur un export hebdomadaire, la base étant figée généralement le dimanche soir – il en va de même sur le guichet adresse. Enfin, les services en ligne (cf question précédente) sont prévus pour être mis à jour chaque semaine également. Le délai d'intégration et de diffusion est donc inférieur à 7 jours.

#### 8. BAN et DOM

*La BAN comprend-elle les DOM ?*

Oui. La BAN couvre l'ensemble du territoire national, métropole et DOM.

#### 9. Indices de répétition et doublons

*Les numéros et indicateur de répétition et voies ne sont pas normalisés. Une fois normalisés, on découvre des doublons. Ex : 2 B RUE DU MOULIN sur une adresse et 2 BIS RUE DU MOULIN sur une autre adresse. Cela sera-t-il traité ?*

Ce genre de « doublons » peut effectivement exister. L'adressage en France est tel qu'on pourrait imaginer que le 2b et le 2bis existent (pour autant, c'est improbable). Il faudrait d'autres informations pour lever cette ambiguïté.

#### 10. BAN et routes

*La base concerne-t-elle les routes ?*

La BAN ne concerne que les adresses ponctuelles. Pour autant, chaque position d'une adresse est rattachée à une voie ou un lieu-dit, qui ont un identifiant (ID\_BAN\_Group), un nom et un code FANTOIR. Ces voies et lieux-dits existent donc dans la BAN, mais sont de type sémantique et sans géométrie.

#### 11. BAN et Hexaclé/Hexavia

*Le code Hexaclé est-il présent ?*

Hexaclé et Haxevia sont des identifiants de la Poste, qui a souhaité qu'ils ne fassent pas partie, dans un 1<sup>er</sup> temps, des données issues de la BAN en licence ouverte. Ces identifiants sont donc absents.

#### 12. BAN et lieux-dits

*Comment sont gérés les lieux dits dans la BAN ?*

Les lieux-dits existent dans la BAN puisque des adresses se réfèrent à des lieux-dits. Comme les voies, les lieux-dits ont un identifiant (ID\_BAN\_group), mais leur type varie : c'est une zone d'adressage et non un linéaire. Par ailleurs, si des voies passent par un lieu-dit, il est vivement recommandé, par la Poste comme par les services de secours, de procéder à la dénomination de ces voies pour éviter les adresses « au lieu-dit », qui sont imprécises.

### 13. Position/localisation

*Quand une commune rentre son adressage dans la BAN peut-elle saisir d'autres points que l'entrée du chemin d'accès pour un bâtiment (même numéro), par ex boîte aux lettres, bâtiment lui-même ?*

Oui, c'est un des principes importants de la BAN : on distingue l'adresse et sa localisation. Ainsi, pour une adresse donnée (sémantique), il peut y avoir plusieurs positions (géométrie) qui peuvent correspondre à différents points d'accès/intérêts : l'entrée, la boîte à lettre, le bâtiment, le local technique et même... le logement !

### 14. Signalement

*Y aura-t-il un moyen, pour un utilisateur, de signaler d'éventuels problèmes dans la BAN?  
Comment traiter des lots de corrections ou de problèmes sans passer par un guichet lorsqu'il y en a trop ?*

Un signalement « unitaire » peut être fait par tous, par exemple via [Geoportail.gouv.fr](http://Geoportail.gouv.fr) > Outils > Signaler une anomalie. Il existe d'autres outils, en particulier [l'espace collaboratif](#).  
Des signalements « en masse » peuvent être envoyés à l'IGN, le [formulaire contact](#) du guichet adresse est une bonne porte d'entrée !

### 15. Sources

*Serait-il possible d'intégrer une variable pour indiquer la source des coordonnées ?*

Cette « variable » existe dans le produit issu de la BAN, c'est le champ... « Source ».